CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la ville seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les insère que dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des advertissements, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour Louisville & Cincinnati—Le superbe bateau à vapeur bien connu CHANCELLOR, capit. John Shallcross, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu, pour les susdits ports. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS, rue Poydras, No. 40.
31 déc

POUR TUSCUMBIA & FLORENCE, (Alabama), et tous les points intermédiaires sur la rive du Tennessee—Le bateau à vapeur neuf et ayant une chambre sur le pont, MADISON, capitaine Scott, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour les endroits susdits. Il prendra du fret pour Memphis, Randolphe, Canadian Reach et Millt-Points. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS, no. 40, rue Poydras.
29 déc

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur fin marcheur FAR WEST, capitaine Fox, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue de la Douane, ou à G. DORSEY, rue de la Nlle. Levée.
22 déc

POUR PRINCETON, VICKBURGH et tous les points intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
21 déc

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON—Le beau brick AURORA, doublé, cloué et chevillé encuivre, capitaine Foster, du port de 160 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à Wm. G. HEWES & Co. no. 47, rue du Camp.
28 nov

Pour Apalachicola—Le paquebot brick APALACHICOLA, capitaine Eppes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Vieille Levée.
23 déc

Pour Galveston, Brazos & Matagorda—La goëlette BRUTUS, paquebot régulier, armée, et distribuée pour porter un grand nombre de passagers, et calculée pour faire les voyages réguliers, partira chaque premier du mois, pour les ports ci-dessus, et sera prête à retourner du fret pour Matagorda, à partir de ce jour. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. BRYAN, no. 36, rue de la Vieille Levée.

P. S.—La goëlette Brutus offre par ses commodités un voyage prompt et assuré aux passagers pour le Texas, les personnes qui voudraient contracter pour des retours soit en fret ou en passagers devront s'adresser à l'adresse ci-dessus. Les émigrants sont assurés de l'exactitude du départ du dit navire.
28 déc

Pour la Mobile, par le lac—La goëlette paquebot MONTGOMERY, capitaine Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.
24 déc

POUR LA MOBILE (par le fleuve)—La goëlette neuve et fine voilière URSULE, capitaine Lawrence, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
21 déc

POUR MADISONVILLE & COVINGTON. La goëlette LIVINGSTON, capitaine Williams, fait constamment les voyages du Bassin aux destinations susdites. Pour fret ou passage, s'adresser à W. E. & R. MURPHY, au Bassin, No. 132.
21 déc

Pour les Ports d'Europe.

Pour le Hâvre—Le navire MARENGO, capitaine Larkin, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à (21 déc) FK. PERRET & GALLY.

Pour le Hâvre—Le navire ROBERT MORRIS, ayant son chargement arrêté, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à OSMIN BIGOURDAN.
29 déc

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Broadford. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. L. ARAB, capitaine Marshal, partira promptement. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à 24 déc LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL—Le fin voilier navire AMBASSADOR, capitaine Upton, est en chargement, et pourra prendre 300 balles de coton. S'adresser à LINCOLN & GREEN.
17 déc

Pour les ports du Mexique.

POUR MATAGORDA—La jolie goëlette AURORO, capitaine Mathews, fine voilière, construite à Baltimore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WM. BRYAN, no. 30, rue de la Vieille Levée.
25 déc

POUR BRAZORIA—La jolie goëlette TAMAULIPAS, ayant subi de grande réparations, est maintenant en bon état, et prête à prendre son chargement. Elle partira aussitôt qu'elle aura obtenu son chargement. S'adresser à bord ou à WM. BRYAN.

[illegible] Rives, [illegible] chargement engagé, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] J. PRATS & FILS.

POUR MATANZAS—Devant partir Samedi prochain.—La goëlette fine voilière ORIENT, capitaine Morgan, partira positivement ce jour. Pour fret d'environ 2 ou 300 barrils, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
21 déc

POUR VERACRUZ.—La goëlette mexicaine fine voilière, AMERICA, capitaine Ros, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à 11 déc J. PRATS & FILS.

POUR MATAMORAS—La goëlette fine voilière WILLIAM, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à Wm. BRYAN, rue de la Levée, No. 36.
11 déc

Pour les Ports des Antilles.

POUR SANTIAGO DE CUBE—La Polacre Espagnole NINFA, capit. Zaragoza, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
1 déc

A vendre ou à fréter.

A FRETER, pour un port du Nord de l'Europe, ou pour la Méditerranée. Le navire autrichien fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CIRO, capitaine Gilbert, sera prêt à prendre charge sous peu de jours. Pour les conditions, s'adresser à P. O. SORBE, rue Royale, no. 118.
30 déc

A louer ou à fréter—La belle barque fine voilière MARIE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine John S. Smith, pouvant porter 3000 barils ou à peu-près 900 balles de coton, tirant de 8½ à 9 pieds d'eau, est prête à prendre son chargement. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co. no. 47, rue Bienville.
5 déc

Bottes—30 caisses Bottes fines, reçues et à vendre à bon marché par FROST & CO, rue de la Douane, No. 8.
11 déc

Demande d'emploi—Un jeune homme de 18 ans, qui a ses parens en ville et connaissant les langues anglaise et française, désirerait se placer dans une maison de commerce, grocerie, marchandises sèches ou tout autre genre; de l'emploi étant son seul objet, il ne demanderait pas d'émolument. Il peut fournir de bonnes recommandations. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau de l'Abeille.
28 déc—3t

Aux Habitants Sucriers.

LE soussigné offre et promet de faire bouillir un équipage quelconque dans moins de tems qu'il en faut ordinairement et avec moitié moins de bois.
La dépense pour mettre n'importe quel équipage en action ne surpassera pas $150. J. B. WILTZ.
8 déc—3t

Bonnets de laine pour habitations, à vendre par 29 déc FROST & Co. no. 8, rue Douane.

Eau de Vie de Pêche. 25 barils d'Eau de Vie de Pêche, d'une qualité supérieure, à vendre par PERKS & AALL, No. 2, Levée de devant.
30 déc

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Vendredi 13 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;
2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;
3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;
4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;
5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens;
6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée du pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visitées par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelps.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *intérim*.
"Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs filets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *intérim*.
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. —Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835. D. PRIEUR, maire.
5 août—6m

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Conformément à une résolution du conseil de ville en date du 18 novembre dernier, avis est donné qu'une application a été faite pour que la rue Robin soit ouverte depuis la rue Tchoupitoulas, jusqu'à la rue de la Levée, en prolongeant en lignes droites les deux côtés de cette rue à travers la propriété de M. B. Génois.
17 déc D. PRIEUR, maire.

Avis de Banques et de Comp.

UNE assemblée des directeurs de la compagnie du desséchement de la Nouvelle Orléans, tenue le 23 du courant, les résolutions suivantes furent adoptées, savoir:

Résolu que le plan préparé par l'ingénieur de cette compagnie de la 2me. section des terres à dessécher est et demeure accepté.

Résolu que la deuxième section à dessécher par cette compagnie, est comprise entre le Canal de la Nouvelle Orléans, le Côteau de la Métairie, le Bayou, le Canal Carondelet, et une ligne tirée du Canal Carondelet dans la continuation de la rue Robertson jusqu'à la rue de la Commune, de là suivant la rue Ste. Marie jusqu'à sa jonction à la rue Perdido, ensuite courant le long de la rue Perdido vers la rivière, jusqu'à la rue St. Paul, et suivant la dite rue St. Paul jusqu'au Canal de la Nouvelle Orléans.

Résolu en outre, que le travail du desséchement sera commencé sur la dite section aussitôt que possible, et que le président est requis d'exiger des estimateurs, qu'ils aient à estimer toutes les terres comprises dans la dite section conformément aux provisions de l'acte d'incorporation de la dite compagnie. Extrait des minutes
28 déc—12 C. WATSON, secrétaire.

Compagnie du Gaz et de la Banque.
29 Décembre 1835.

CETTE institution sera fermée le 1er. et le 8 janvier prochain. Les billets échéant ces jours-là seront payables les jours précédents; et les billets à offrir à l'escompte doivent être envoyés le mercredi précédent. R. BRENAN,
30 déc—7 Caissier pro-temp.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, le 21 Déc. 1835.

CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 25 du courant, ainsi que le 1er et 8 janvier. Ceux qui ont des billets à payer ces jours là sont invités à les retirer la veille de ces trois époques. Les billets à l'escompte devront être aussi présentés la veille.
22 déc Robt. J. PALFREY, caissier.

BANQUE D'ORLEANS,
le 19 Décembre 1835.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque, aura lieu à la maison de banque, lundi quatrième jour de janvier prochain, entre onze et deux heures. Par ordre de la Direction.
22 déc—10 J. P. NISBET, caissier.

BUREAU du Chemin à Coulisses de Pontchartrain—Nlle. Orléans, 19 Décembre 1835—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie, qu'une élection de sept directeurs pour servir durant l'année prochaine, aura lieu à la Banque de la Louisiane, le lundi 4 janvier 1836, à 4 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction.
21 déc J. B. LEEFE, Sec'y.

BANQUE DU KENTUCKY,
A LOUISVILLE.

LES actionnaires de cette institution, qui résident à la Nouvelle-Orléans, sont et demeurent notifiés que le sixième paiement de dix piastres par action doit être fait à la Banque du Commerce le 1er. Lundi de Janvier prochain. Tous ceux qui, dont le paiement de leurs actions sont arriérés jusqu'au 10 Décembre courant, n'auront droit à aucun dividende le 1er. Janvier suivant.
15 déc—10

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée—Avis est donné par les présentes que demande a été faite d'un duplicata du certificat no. 324, de cinq actions dans le capital de cette institution, au nom de Edmond Soniat, l'original ayant été égaré.
11 déc—36 D. F. GUEX, secrétaire

Compagnie de la Banque et de l'éclairage de la Nlle.-Orléans—1er. décembre 1835.—Avis est donné par les présentes, que conformément à la 7me. section de la charte, une assemblée des actionnaires aura lieu à la maison de Banque, le Lundi 4 de janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 de l'après midi, afin d'élire les onze directeurs qui doivent servir l'année prochaine. R. BRENNAN,
9 déc—31 faisant les fonctions de caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cet établissement qu'une élection de douze directeurs qui devront servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, encoignure des rues du Canal et St. Charles, le 1me. jour de janvier prochain, 1er. Lundi du mois de janvier 1836, entre les heures de 9 A. M. et 3 P. M. (4 déc) JOHN NICHOLSON, caissier

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très proéminent. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—3t

VIEUX RUM DE LA JAMAIQUE, ET EAU-DE-VIE DE LONDRES—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de Liverpool, quatre pipes vieux Rum de la Jamaïque, et six boucauts Eau-de-Vie deck, de Londres, tout de première qualité.
WILLIAM VANCE, rue de la Douane, No. 18.
29 déc

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION Cassou, f. c. l.—Vente par le Register des Testamens—Lundi quatrième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 août 1835, j'exposerai en vente, à l'encan, pour compte de la succession de feu Pulchérie Cassou, f. c. l., l'esclave et les biens fonds, savoir:

1o. Becky, négresse âgée d'environ 17 ans.

2o. Une portion de terre, situé au faubourg Delor, formant une des encoignures des rues des Magasins et Duplantier, divisée en trois lots d'après un plan dressé par Buisson, voyer en date 27 Février 1835.

Le lot No. 1, mesurant 31 pieds 11 3-4 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 98 pieds 3 pouces, borné du côté de la rue Duplantier, par le lot No. 2, et dans le fonds par le lot No. 3, ensemble les améliorations.

Le lot no. 2, attenant au lot no. 1, formant une des encoignures de la rue Duplantier et celle des Magasins, mesurant 31 pieds 11 3-4 de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 98 pieds 3 pouces et face à la rue Duplantier, et borné dans le fond par le lot No. 3, ensemble les bâtisses.

Le lot No. 3, attenant à la profondeur des lots No. 2 et No. 1, et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Duplantier, sur une profondeur de 63 pieds 11 1-2 pouces, ensemble les améliorations.

3o. Une portion de terre située au faubourg Annonciation, formant une des encoignures des rues Melpomene et Bacchus divisée en cinq lots d'après un plan dressé par Buisson, voyer en date 27 Février 1835.

Le lot No. 5, formant encoignure des rues Bacchus et Melpomène, et mesurant 31 pieds 11 3-4 pouces de face à la rue Bacchus, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces entre lignes parallèles et face à la rue Melpomène.

Le lot no. 4, attenant au lot No. 5, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 4, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.

Le lot no. 2, attenant au lot no. 3, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.

Le lot no. 1, attenant au lot no. 2, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.

Conditions de la vente: L'esclave à un crédit de 6 et 12 mois et les propriétés foncières, à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction partant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Test.

N. B: Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 30 nov

SUCCESSION de Jamet.—Vente par le register des testamens.—Lundi, quatrième jour de janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Joseph Jamet et Mélanie Iris, sa femme décédée, l'esclave et la propriété ci-après décrites, savoir:

1o. L'esclave nommée Ertine, âgée d'environ trente ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bon sujet.

2o. Un terrain formant une des encoignures des rues St-Philippe et St-Claude, ayant cinquante pieds de face à la rue St-Claude, mesure française. sur soixante-huit pieds de profondeur de face à la rue St-Philippe, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: l'esclave, à six et douze mois de crédit, et la propriété, à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant Louis Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 déc

JEAN FRANCOIS FEUILLE, Graveur et Imprimeur en taille douce, récemment arrivé de France, a l'honneur d'offrir, ses services au public dans ces deux branches. Il grave des cachets, timbres, la taille douce, lettres de change, argenterie, poinçons, armoiries, marques de commerce, vignettes à jour, &c., et fait des cartes de visite dans le dernier genre. Il imprime en taille douce, soit en couleur, en or ou en argent. Les soins qu'il portera à exécuter avec goût et promptitude les ouvrages qui lui seront confiés, lui font espérer de mériter l'encouragement du public. Ses prix seront modérés. Mr Feuille s'est établi provisoirement chez son frère, peintre, rue de Chartres, No. 164, entre les rues Jefferson et Toulouse. Il a apporté de Paris, un assortiment de cachets guillochés, en tous genres, et pour griffes.
30 déc—6

SUCCESSION de STOEL—Lundi le quatrième jour de janvier 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan (au magasin de A. Kutzman no. 261, rue Tchoupitoulas, encoignure du nouveau marché) pour compte de la succession de feu John Christopher Stoel, le mobilier dépendant de sa succession, consistant en outils, planches de menuiserie et meubles meublans. Conditions, comptant.
24 déc W. F. C. DUPLESSIS, régi des test.

SUCCESSION LARCHE, f. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 4 janvier 1836, à mon bureau, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Marie Jeanne Cocotte, f. c. l., décédée femme de Barthélemy Larche, h. c. l., le mobilier dépendant de sa succession.
Conditions de la vente: Comptant.
22 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

A LOUER.
Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à WM. G. HEWES & Co. n. 47, rue du Camp.
21 oct.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY. (8 oct)

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à B. BRUGIER.
7 oct

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à B. MARIGNY.
11 nov

A Louer—Une maison à deux étages, située à l'encoignure des rues Dumaine et St. Claude, avec les bâtisses, cuisine &c. On pourra en donner possession au 15 janvier prochain. S'adresser à A. DANIELS & GOODMAN, no 81, rue de Chartres.
24 déc—3

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu madame veuve Coudrain, sont par les présentes notifiées de présenter au soussigné leurs titres ou évidences dûment légalisés; celles qui doivent à la dite succession sont aussi requises de payer à JOHN CULBERTSON, Avocat de la succession, bureau rue Ste. Anne. no. 59.
1 jan—3

AVIS DE CURATEUR—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Harvey Hunt, sont par les présentes notifiées de présenter au soussigné, leurs titres ou évidences, dûment légalisées; et celles qui doivent à la dite succession sont requises de payer à Sylvester G. Clark, curateur. JN. CULBERTSON, avocat du curateur,
1 janv—3 bureau rue Ste. Anne, no. 59.

AVIS DE CURATEUR—Toutes personnes ayant des réclamations, contre la succession de feu John Conn, sont par les présentes notifiées de présenter au soussigné, leurs titres ou évidences, dûment légalisés; et celles qui doivent à la dite succession sont requises de payer sans délai, à John Laurel, exécuteur testamentaire. Jn. CULBERTSON, Avocat de l'exécuteur testamentaire, bureau rue Ste. Anne, No. 59.
1 janv—3

LE soussigné offre à vendre en gros et en détail, les articles de nouveautés qui lui sont parvenus de France par les derniers arrivages, savoir: chalis, écharpes, fichus, voiles, robes pour bal et pour la ville, capottes, chapeaux d'étoffes et en peilles, sacs, ceintures, ombrelles, parapluies, manteaux, fleurs artificielles, broderies et soieries en tout genre, mousseline, indiennes, jaconats, casimirs, tapis de table et de piano, porcelaines, gravures, estampes, pendules imitation de bronze, nécessaires et meubles dans le plus nouveau goût. Plus: un assortiment de graines de jardinage.
Madame Alboy marchande de modes de Paris, occupant le même magasin confectionne les chapeaux de commande. R. GORRANT,
30 dec—6 rue Royale, no. 174.

Société Médicale de la Nouvelle-Orléans—L'enquête faite sur la conduite du docteur Théodore Léger, ayant dévoilé les turpitudes de sa vie, la société a résolu dans sa dernière séance, et d'un avis unanime, que le nom du dit sieur Léger serait rayé de la liste de ses membres comme indigne, et qu'il en devait donner connaissance au public par la voie des journaux. Par ordre de la société. Le secrétaire général
31 déc—d PIUSSAN.

J. E. Levie, Peintre en Miniature, Ci-devant à New-York, Broadway, no. 251, devant rester un court espace de temps en cette ville, fera des portraits en miniature dans son style ordinaire, à son logement sur la Vieille Levée, au dessus du magasin de liqueurs de Thompson & Co.
31 déc—4

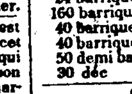

CHIEN EGARE—$5 de Récompense—On a perdu le 29 Décembre, un CHIEN noir, avec poitrine blanche, les quatre pattes blanches, de race espagnole, et obéissant au nom de Négrillo. La susdite récompense sera payée à celui qui le ramènera rue Grands Hommes, No. 18, chez M. Jules Hatrel. 1 janv—3

EN débarquement du navire Anne Louise, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
12 barriques Vin rouge de 1828, Margaux, Médoc;
24 barriques Vin rouge 1828, Pauillac, Médoc;
160 barriques Vin rouge vieux petit Médoc;
40 barriques Vin rouge St. Emilion;
40 barriques Vin rouge de Graves;
50 demi barriques Vin blanc Sauterne.
30 déc FELIX LABATUT.

Café St. Charles.

CET établissement dirigé par M. Augustus Jacoby, vient d'être récemment ouvert près le Théâtre St. Charles. Dans le même local et sous la même direction se trouve un restaurant où à toute heure de jour et de nuit, on peut se procurer de bons déjeuners, dîners et soupers, ainsi que des huîtres. A. Jacoby invite le public à venir visiter son établissement pour être à même de juger avec connaissance de cause de son mérite.
3 déc—1m

Verres à Vitres—Un joli parti de cet article de 1ère. qualité, provenant d'une des premières fabriques de France, depuis 44 x 33 jusqu'au mesures ordinaires, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co, Ne 11, rue St. Louis.
16 déc

ENTREPOT DE VINS.—En débarquement du navire Eléonore, venant de Bordeaux, un supplément de vieux vins de Madère.
AUSSI—Par le navire Yazoo, capitaine Eldrige, 7 balles de tapis d'un choix et d'une qualité supérieure. F. SEIGNOURET, no. 144, rue Royale.
2 nov

Farine—550 barils Farine, marque de Boulangers, en débarquement et à vendre par ORAIN & MIGNON,
14 déc

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Corrigé d'après le Prix-Courant de Leep Ba[illegible]

ARTICLES.	De	A	Remarques
ANCRES...la lv.	8	9	vente
BRIQUES le m. Philadelphie	16 00	20	ventes
D'Allemagne	8 00		
TOILE D'EMB. la yard... De chanvre écossais	20	23	calme.
De chanvre allemand			
Do. du Kentucky	23	24	lent.
CORDE D'EMB., la liv... Du Nord	10	12	calme.
Du Kentucky	11	13½	calme.
BISCUIT, le quintal: Pour équipage	4 50		
Do. pilotes	6 00		
Fin	8 00	9	
CIRE D'ABEILLE, la liv.: Jaune	20		
Blanche			
BOUTEILLES: Verre noir allemd. la gr.	7 50		
Do. Franc. à vin, le cent.	6 00	6 50	ventes.
COTON, la liv.: *Louis. et Missis.*—De choix	17	18	nominal
Prem. or	16	16¼	
Secd. or.	14	15	
Inférieu.	12¼	13½	
Mobile ou S. Alabama—Prem. or			
2d. ordre			
3e. qual.			
Tennessee et N. Alabama—De choix			
1re. qual.			
2d. qual.			
Inférieur			
Texas			
CAFE, la liv.: Havane fin vert	13	13½	calme.
Seconde qual.	12	12½	
Rio	12	12½	
St. Domingue	11	11½	
CACAO...la liv	18	20	Maracaïbo.
CHOCOLAT, la liv.: No. 1	14	16	ventes.
No. 2	8		
CUIVRE, la liv.: En feuilles, anglais	25	26	ventes.
A souder	27		
CHANDELLES, la liv.: De cire			
De blanc de baleine	36	37	calme & ventes
Nantucket	35		
De suif	14	12½	
CORDAGE, la liv.: De Manille	13		
De Sisal	14	11	
De chanvre américain	10	12	ventes.
De Russie	9	10	
CHARBON, le baril: De Liverpool	75	1 00	
D'Ecosse	75		
De l'Ouest	62½		
CIDRE, le baril: Du Nord	3 00	5 50	
De l'Ouest			
BOUCHONS: le mil	3 50		
MARCH. DOMESTIQ: Satinet...la yard	37½	1 00	
Etoffes rayées	10	13	
A carreaux	9	13	
Toile écrue à chem.	8	17	
3-4 à 6-4	15	14	
A draps 6-4	10	18	ventes.
A chem., apprêtée 4-4	11	16	
A draps 4-4	12½	16	
fine, 5-4	16	22	
Courtepointes, 7-8 à 4-4	13	10	
Etoffes rayées, pr. lit, 3-4	8½	16	
4-4	12	11	
5-4	10	19 00	
TOILE, de Russie, la pièce	14 00	14 60	
Anglaise	12 00	7 50	
Ravens	7 00	10 50	
Américaine, No. 0 à 8	10 00		
DROGUES, la liv.: Alun	5¼		abondant.
Soufre, en rouleaux	4½		
Fleur de soufre			point.
Brute, de			
Cochenille			
Camphre			
Couperose	3½		ventes.
Ginseng	18	15	ventes.
Salsepareille	12		
Verdegris, sec		40	
à l'huile	37½		
BOIS de Teinture, le ton.: De Campêche	28 00		abondant.
De St. Domingue	14 00	12 00	bonne dem.
Bois jaune	8 00		
Indigo, Caraccas, la liv.	1 43	1 50	
Madder	13		
FARINE et Do. de Maïs: Pour boulangers	8	8 25	vente.
Pour exportation	7 75	8 00	point
Farine de maïs			
POISSON: Maquereau, No. 1 pr. bl.	9 50	10	rare.
No. 2	8	8 50	
No. 3	6 25	6 27	ventes
Morue...la caisse	1 37½		ventes.
Harengs			pet. vente.
Saumon, par bl. de 1 gal.	87½	87½	peu de vente
FRUITS: Amandes, c. molle, la liv.	15	16	
coques dures	7	8	
Raisins, de Malaga, p. b.	2 87½	3 —	
En grappes la c	2 75		
En grap. et frais	2 06¼		
Pommes			
Carrants, Zante, la livre	15		
Figues, le tambour			
Limons...la caisse	3		
FOURURES: Castor...la livre	1 50	2 00	point.
Loutre...la peau	3 00	3 50	
Rat musqué	6		
Chat sauvage			
Renard			
PLUMES...la liv			
GRAINES de lin, le tierc.	11	—	
GRAINES: Bled...le boisseau			
Avoine	50	62½	ventes.
Maïs en épis...le bl.	1 12½		rare.
en grain...le boi.	90	1 00	blanc.
Haricots...le bar.	6		
POUDRE A TIRER: Commune...le barillet	4 50		abdt.
Fine	6 00		
VERRES à VITRES la c.: Americain, 8 sur 10	2 50		
10 sur 12	2 62½	2 75	
12 sur 18			
CHANVRE...le ton.			point.
Chanvre en rouleaux, lv.	9		mainten.
FOIN...les 100l.	1 75	1 87½	bonne dem.
PEAUX, la livre: I. Oc. et Mexicaines			
De l'Ouest	12	12½	
Mouillées et salées	6		
Seches et salées	10	10½	
CORNES...le 100	5 00		
FER, en barres, le ton.	28 00		
Du pays	85 00	90 00	
De Russie	100 00		
De Suede, assorti	95 00	98 00	
Pour cercles...la livre	7	8	ventes.
En feuilles	8	8½	
En barres, pour cloux	6	7	rare
Americain, pour fondre	4	6	
PLOMB, en saumon le ct l.	5 50	—	dern. ventes
En barres...la livr.	7		
En feuilles	8	9	
CHAUX...pr. bl.			
De Thomastown	1 75	2 —	prix de char.
De l'Ouest			
CUIR, sole...la liv	17	20	calme.
MATERIAUX—prix: Planches, pin, b. bl. le m.	14 00		
jaune	15 00	17 00	
de cerisiens	35 00	40 00	
madriers	25 00	30 00	
Douves, P, choisies p. 1200	35 00	40 00	
W. O. à boucauts, do.	30 00		
R. O. ...do...do	18 00	20 00	
W. O. pour fonds...do			
à barrils			
Feuillards, à boucaudsp. m.	40 00		
à barrils	15 00		
billes de cypre	3 00	3 00	
ACAJOU, par pieds: de la Baie	4	10	
St. Domingue	8	25	
MELASSES, par gallon: sur les habitations	34	35	ventes
en ville par gal.	39	40	do.
CLOUS, 4d à 20d pr lb.	6	6¼	calme.
A provisionnemens de mer: Goudron par barrils	3 75	4 00	
en barrillet de 9g	75		
Brai...do...do...do	1 00		
le barril	3 00	3 50	
Thérébentine, molle	2 50	3 00	
Résine	3 00	3 50	rare.
Esp. de Thérébentine, le g.	78	80	
Vernis, clair	31	37½	
HUILES française, le panier, 12 bouteilles	4 00	5 —	ventes.
d'olive, en bar. g.	1 20		rare.
de graines de lin	1 12	1 15	calme.
de sperm d'hiver	1 05	1 10	bon approv dem. limit.
d'automne			
d'été	75		
de baleine, rafinée	55	62½	ventes
commune			
à tanneurs, le bl.	16 00	17	ventes
De castors, le gal.	3 00	2 50	petite vente.
OSNABURGS—la yard	8½	10	
ETOUPES—la livre	6¼	7	rare.
PROVISIONS: BŒUF—Messe le bl.	12 00	13 00	pet. ventes
Prime	9 00	10 00	
Cargaison	6 00	6 50	
Séché	12		
Langues	9		
PORC—choisi			
Messe	18 00	20 00	ventes.
Prime	14 50	15	
Cargaison	10 00		
quartiers, la livre	8	9	point.
PORC fumé, jambons	11	12	
côtés	9	9½	ventes.
Epaules	7		
SAIN-DOUX	12	—	rare.
BEURRE, du Nord	26	30	bon ap.
de l'Ouest	20	22	rare.
FROMAGE, américain	10	11	
Ananas	15		
Pommes-de-terre, le baril	1 62½		prix de ch
PORTER, de Londre la d.	2 75	3 00	
du nord, le barril			
ALE, du Nord...do	8 00	9 00	ventes.
PEINTURES: Plomb, rouge, le quintal	5 50		ventes.
blanc, Angle bl.	2 37½	2 75	rare
anglais, le quint.			
Chrom vert, la livre	75	80	
jaune	37½	40	
Espagnol à l'huile le blt.	1 50	2 00	
Ochre jaune la livre	1	2½	calme.
Vermillion	87½	90	ventes
Noir de fumée	7	8	
RIZ—Caroline	3 50	4 25	ventes
[illegible]	16	—	calme
[illegible]		26	calme
[illegible] Loc., la livre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
sur habitations	[illegible]	[illegible]	abondant.
en ville	[illegible]	[illegible]	vente
Havane, blanc	[illegible]	[illegible]	
brun	[illegible]	[illegible]	
en pain, raf. N.-O.	[illegible]	[illegible]	
en morceaux	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	10	ventes.
[illegible] blanc	[illegible]	[illegible]	
écrue	9	[illegible]	
anglais, damassé	12¼		
américain	6¼		
coulé			
Crowley	12¼	14	
Allemand	14		
SAVON, la livre: du nord, no. 1	5¼	6¼	calme.
no. 2		5¼	
à la masq. de l'ancre	6¼	7	
de Castille	12½		
ESPRITS, le gallon:			point.
Eau-de-vie, Otard	1 62½	1 70	ventes.
Bordeaux	1 40	1 45	le 4e. pr.
Américaine	55	65	ventes.
GENIEVRE, Hollande	1 00	1 20	ventes.
Américain	45		rare.
RUM, Jamaïque	1 20	1 25	
N. Angleterre	42	43	rare
N. Orléans	43	45	1e preuve.
WHISKEY	50	55	
PEAUX, Buffalo. par cuir.			point.
Ours, la peau			
Daim, préparé			
en poils			
CIGARRES le millier: espagnoles	14 00	18 00	calme.
américaines	8 00	10 00	nominal.
PLOMB, le sac. Am. de t. dim. par 25 liv	1 87½		bonne dem.
TABAC: 1re. qualité, la l.	8	8½	bonne dem
2d...do.	7	7½	
mélangé	6	6½	
en balles p. 100 l.	6 50	7 00	ventes.
de Cuba par livre	22	23	
de St.-Domingue	12½		rare.
SUIF	8	9	
THES, par livre: Impérial	72	75	
Poudre à canon	72	75	
Hyson	65		
Young Hyson	65		
Hyson skin	40		
Bohea	30		
Souchong	30	37½	
ETAIN en barres, par liv.	20	21	rare.
en feuilles, à p. cse.	10 50	11 00	
FICELLES, par livre: à coudre	25	28	calme.
à filets	22	40	
VINS: Madère, par gallon	2 25	3 50	
Sherry	1 50	2 00	rare.
Teneriffe	80	1 00	
Madère de Sicile	81	1 00	
Malaga	44	00	
Porto	1 50	2 00	
Claret de Bordeaux, bar.	30 00	44 00	
la caisse	3 50	9 00	
Marseilles le barrique	15 00	16 00	
la caisse			
Catalogne—le gallon	35		
Campagne	8 00	14 00	calme
LAINE—Mexicaine p. q.	16	—	

Etat de la Louisiane—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de St. Bernard, et avec le consentement de toutes les parties intéressées, il sera vendu à l'encan par le juge soussigné Mercredi, le 27 Janvier 1836, au café de la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle Orléans, à midi, les propriétés suivantes, appartenant (pour un cinquième) à la succession de feu Antoine Bienvenu Jr.

Une Habitation établie en sucrerie, avec tous les établissements et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse de St. Bernard sur le Bayou aux Bœufs, à environ six milles du fleuve Mississipi, mesurant dix huit arpents et vingt quatre toises de face des deux bords du Bayou aux Bœufs, par quarante arpents de profondeur, aussi des deux bords du dit Bayou, bornée à la limite supérieure des deux bords du bayou par la propriété de l'Eglise Catholique Romaine de la paroisse St. Bernard et à la limite inférieure aussi des deux bords du dit Bayou par l'habitation de Mr. G. N. Allard.

2o. Un autre morceau de terre situé aussi dans la dite paroisse, entre la propriété de l'Eglise Catholique Romaine de la paroisse St. Bernard et la propriété de Mr. Juan Pérez, ayant vingt huit toises et trois pieds de face des deux bords du dit Bayou aux Bœufs, sur quarante arpents de profondeur, aussi des deux bords du dit Bayou.

3o. Un autre morceau de terre situé sur la rive nord du dit Bayou, entre l'habitation de Mr. Jorda et celle de Mr. Jean Solis, ayant deux toises et deux pieds de face au dit Bayou, sur quarante arpents de profondeur.

4o. Un autre morceau de terre situé sur la rive Sud du dit Bayou, entre la propriété du dit Pierre Jorda et celle du dit Jean Solis, ayant une toise de face au dit Bayou, sur quarante arpents de profondeur.

Tous les animaux, chevaux, mulets et tous les effets mobiliers appartenant à la dite habitation. Et aussi les cinquante huit esclaves suivant savoir: Moses de 48 ans; Martin 25 ans; Big Bob 40 ans; Baton 28 ans; Hector 55 ans; William 35 ans; Billy Jackson 30 ans; Billy Dupont 35 ans; Big Sam 36 ans; Little Bob 20 ans; Joe 35 ans; Toby 32 ans; Little Samedi 18 ans; Isaac 17 ans; Will 17 ans; Bonaparte 15 ans; Little Sam 12 ans; Laïcha 16 ans; Bock 60 ans; Yazoo 65 ans; Salomon 9 ans; Mary 20 ans; Silvie Rickson 35 ans, Silvie Jackson 30 ans avec son enfant de 12 mois; Nancy 30 ans; Abigail 18 ans; Anna 25 ans; Jenny 50 ans; Grace 35 ans; Maria 20 ans, avec ses deux enfants un de 18 mois et l'autre de 6 mois; Dolle 20 ans; Suzanne 35 ans; avec ses deux enfants, un de 3 ans et l'autre de 8 mois; Rose 45 ans; Ellie 23 ans et son enfant Regis 5 ans; Judith 30 ans son enfant de 5 ans; Judith 30 ans et son enfant de [illegible] ans; Charlotte 30 ans; [illegible] 20 ans; Anna 60 ans; June 18 ans; Nancy 60 ans; Ketty 40 ans; Little Rose 19 ans; Peggy 15 ans; Séré 60 ans; Crepe 65 ans; Cloé 35 ans, Marie 70 ans; Maria 30 ans et son enfant Marie Louise 4 ans. Le tout sera vendu en un seul lot.

Le sexe, les talents et défauts des dits esclaves seront annoncés au moment de la vente.

Conditions: L'acquéreur prendra l'obligation de payer les sommes suivantes: la somme de trente cinq mille neuf cent soixante dix piastres à la Banque de la Louisiane le 28 d'Avril 1836.

La somme de treize cent cinquante piastres à Mr. Jackson Bulton, le 1er de Mars 1836, et la somme de seize mille trois cent cinquante piastres le 1er Mars 1837.

La somme de deux mille piastres à Mr. L. B. Macarty le 30 Janvier 1836.

Et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être faits par coupons.

Paroisse de St. Bernard, le 2[illegible] Décembre 1835.
28 déc—8,2ps OCTAVE S. DUSSEAU, juge.

Vente de terre à la Baie St. Joseph.

Pour accommoder les personnes qui désireraient assister à ces ventes qui commencent le 18 de janvier 1836.

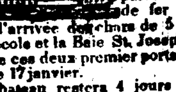

Le bateau-à-vapeur MERCHANT, capitaine Swiler, partira de l'extrémité du chemin de fer Mardi soir 12 janvier, après l'arrivée des chars de 5 heures, pour la Mobile, Pensacole et la Baie St. Joseph, restant un jour à chacun de ces deux premier ports, afin d'arriver au dernier le 17 janvier.

Ce bateau restera 4 jours à la Baie St. Joseph, et repartira pour la Nouvelle Orléans le 21 janvier, touchant en chemin à Pensacole et la Mobile, pour y débarquer les passagers. Pour passage s'adresser au capitaine Swiler, ou à JOHN KILSHAW, Jr.

N. B.—En attendant le bateau continuera ses voyages habituels de la Mobile. 29 déc

AVIS—Le soussigné inspecteur des poids et mesures, prévient toutes personnes faisant usage de poids, mesures et balances, yards, barils, &c. qu'elles aient à les faire étamper, d'ici à 15 jours, sous peine d'être poursuivies [illegible]

[illegible] en tiers, demie et quarts. PER[illegible]
30 déc No 2, L[illegible]

30 BOITES de Citrons, en bon [illegible] à vendre par PERKS [illegible]
30 dec No 2, Levée [illegible]

Marchandises ayant droit au draw[back]—[illegible] en couleurs assorties, satinets di[illegible] chemises à bordures argentées, nankin ép[illegible] imité dans le pays, lastings couleurs assorties, [illegible] à la mode, idem 4-4, bretagnes de l'union, [illegible] quantité de chemises faites à la mode, lesquels seront vendus à bons marchés et à des termes raisonnables.
WILLIAM VANCE,
29 déc no 18, rue de la Douane.

RECU par les derniers arrivages et à vendre,
20 balles coton blanc,
12 dito coton écru,
4 dito indienne,
20 caisses dito,
3 balles quimines,
2 dito flanelle imprimée,
2 dito drap léger, (lady cloth),
12 caisses velours assortis,
2 balles châles imprimés,
2 dito percalle blanche,
2 caisses galon,
2 balles mérinos,
8 caisses toile d'Irlande 4-4,
10 balles toile grise,
6 balles brin, uni et à carreaux,
2 malles mouchoirs pour deuil,
2 caisses coton à raie bleu,
10 demi pipes madère L. P.
60 caisses madère L. P.
20 dito Château Margaux.
KENNEDY, DUREL & Co. no. 52, rue Toulouse.
18 déc

Latasta & Brulatour offrent à vendre, en débarquement de l'Anne-Louise, de Bordeaux:
Une balle indienne, dernier goût; une balle bas de soie brodés riches, une balle service de table unis; une balle de damassé; 2 caisses sardines à l'huile; 17 do. olives farcies, anchois à l'huile; 12 do macaronnis; 81 caisses fruits à l'eau-de-vie et liqueurs; 3 estagnons eau de fleur d'orange. 29 déc

[E]xhibition Extraordinaire DES PUCES

Industrielles de Paris.

[illegible]REDI prochain 1er. Janvier 1836, vis-à-vis [illegible] de Hewlett, à l'encoignure des rues de [illegible] Louis, depuis 10 heures A. M. jusqu'à [illegible] depuis 4 heures jusqu'à 9 P. M. [illegible] escalins—les enfans moitié prix.

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN.

Bal Paré et masqué.

PRIX D'ENTREE. LES CAVALIERS $1.

ON ne pourra sous aucun prétexte entrer dans la Salle avec des armes, un bureau sera ouvert pour les déposer. Plusieurs commissaires sont entièrement chargés du maintien de l'ordre et de la décence pendant le cours des bals.

L'entrée étant par la grande porte, tout masque sera tenu de se faire reconnaître dans l'intérieur avant d'entrer dans la salle de bal.

Les bals masqués auront lieu tous les Mardis et les Samedis de chaque semaine. 28 déc—4

LE GRAND MAGICIEN PERSE,

MUSTAPHA SELIM EL-HASSAN, venant d'Ispahan, ci-devant capitale de la Perse, a le plaisir d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son exhibition dans la salle spacieuse vis-à-vis le Théâtre Américain, rue du Camp, au-dessus de la maison de l'Union.

MUSTAPHA SELIM EL HASSAN a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs qui daigneront l'honorer de leur présence qu'ils seront singulièrement étonnés des expériences mystérieuses et nombreuses qu'il se propose d'introduire, lesquelles sont tirées de la philosophie, de la chimie et de la magie, des nations asiatiques, plusieurs d'entr'elles sont transmises de l'ancienne magie Egyptienne et Chaldéenne, qui n'ont jamais été mises en pratique en Amérique.

Mustapha Selim El Hassan, ayant voyagé dans toutes les villes principales de l'Asie et de l'Afrique et ayant paru devant plusieurs Sultans, Pachas et Rajahs, desquels il a toujours reçu des marques distinguées de leur approbation, ose espérer que les efforts qu'il fera pour satisfaire ceux qui l'ont accueilli dans toutes les parties du monde, parmi les divers tours surprenants qui composeront la soirée et qui étonneront l'auditoire, il se plait à signaler; le vol de la plume Perse et de la monnaie enchantée, la résurrection de l'oiseau, le tour Turc, des lapins et anneaux, les pyramides Egyptiennes, le tour Arabe de diable ou robe de chambre, le tour des trois sorcières Bohémiennes. Ce tour est dédié aux dames, le tour Africain des montres changeantes; le gant invisible, le tour de la bouteille Arabe ou le mouchoir enchanteur, le grand tour Turc du parasol, le tour du mouchoir Chinois, le gant du diable &c. &c.

Prix d'entrée—pour les grandes personnes 75 cents; moitié prix pour les enfans. Les billets d'entrée peuvent être obtenus dans la journée à la barre de l'Hôtel de l'Union, et dans la soirée à la porte d'entrée de l'exhibition.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et la représentation commencera à 7 heures et demie précises, chaque soir de la semaine. 25 déc—1m

Pension de Mme. Santangelo,

Rue de la Douane, No. 90, entre les rues Royale et Bourbon

LE cours ordinaire des études pour les jeunes demoiselles de la première classe, comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les premiers principes de géographie, l'instruction pratique des langues anglaise, française ou espagnole, et la couture simple: et pour celles de la seconde classe, la géographie ancienne et moderne sous tous ses points de vue astronomiques, physiques et historiques; l'histoire universelle, spécialement celle d'Amérique, depuis sa découverte; les élémens de géométrie, la mythologie, la philosophie rationelle et morale, la grammaire générale d'après un système analytique et comparé appliqué aux langues vivantes ci-dessus, la déclamation et la broderie dans le meilleur goût.

Les branches extraordinaires de l'instruction sont le Latin, le Grec, l'Italien et l'Allemand, le dessein, la danse, le chant et la musique instrumentale sur le piano, la harpe et la guitarre.

On connaîtra les conditions en s'adressant à la pension où on pourra se procurer un prospectus expliquant le système d'instruction suivi dans l'établissement.

Il se forme à présent de nouvelles classes du soir pour l'instruction des Messieurs dans les langues française, anglaise et espagnoles.—Les Messieurs Espagnols qui désirent apprendre l'Anglais forme une classe. 1er. janv—30

SUBERBIE JOUAILLERIE, &c.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Marengo, un superbe assortiment de jouaillerie de Paris et Genève, dans le goût le plus récent, consistant en partie, en
Services en or et en émail;
Boucles d'Oreilles, Anneaux, Bagues;
Colliers de Dames;
Magnifiques Boucles d'Oreilles en diamans; épinglettes do., et un bel assortiment de Montres patentées et l'Epine.
Plus—Boîtes à ouvrage, Paniers et Boites de Table et de goût. HYDE & GOODRICH,
31 déc—5 rue de Chartres, No. 15.

MAGASIN des Nouveautés de Paris—En gros et en détail, en faux cheveux de tout genre, fines parfumeries, gants, cols, cravattes, cannes, &c. &c.

Le soussigné reçoit par le Marengo, du Hâvre, en addition à ses marchandises en magasin.

Peignes en écaille de toute qualité; coiffures en fleurs et en cheveux de tout genre au dernier goût; faux cheveux en perruque d'homme et dames, &c., assortiment général de parfumeries, gants chevreaux pour bal, qualité supérieure; do. en couleur et de tout genre, brosseries de toute manière, rasoir, cuir et pierre à set usage, garantis; accessoires pour la toilette, glaces, nécessaires, &c.

Egalement par le Marengo, liqueurs surfines de MM. Guéland Frères: Curaçao et Maraschino.

Crème de thé; huile de kirsh; huile de vanille; eau d'or Dantzick; crème de noyau; crème de framboises; cassis et broud de noix; kirsch de la Forêt Noire; absynthe; cerises à l'eau de vie; hocaux; prunes et pêches; champagne.

En magasin: Vin vieux de Bordeaux et ordinaire &c.
GAULHIAC,
30 déc rue de Chartres, 175, encoig. Jefferson.

AUGUSTE MORET, rue de Chartres, no. 147, près de l'Hôtel des Etrangers, vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un superbe assortiment de papiers de tenture, savoir:
Petits papiers, bas prix,
Jolis papiers de 4 à 6 escalins le rouleau;
Papiers satinés,
Papiers veloutés,
Diverses tentures très riches,
Papiers unis, mats et satinés sur toutes nuances pour appartemens et ciels de lits.
Ciels de lits à couronne, devant de cheminées, bordures de toutes descriptions, soubassements &c.
30 déc—9

LIBRAIRIE FRANCAISE.
Rue Royale, No. 53.

LES soussignés viennent de recevoir de France, une grande quantité d'ouvrages français de Littérature, Jurisprudence, Education &c., et un très joli choix de livres élégamment reliés propres à être donnés en étrennes.
30 déc—4. J. F. DUGARRY & Co.

Articles nouveaux de Paris—ALEX. PAYA & Co., rue de Chartres, no. 182, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de librairie, parfumerie fine, chapeaux de soie à la dernière mode, chapeaux et claques pour bal, tableaux à l'huile, parapluies 28, 30 et 32 pouces, cannes à épées et à poignards, poignards à gaine, brosses diverses, cages et graines pour oiseaux, lunettes et verres fins, mouchoirs batiste, palatines et boas, gants en chevreau etc., chaussettes en soie pour bal, coiffures pour dito, fleurs artificielles, masques en toile et cire, quincaillerie, bijouterie, jouets d'enfans, boîtes cartonnages, bonbons fins, fidèle berger, objets d'étrennes, conserves alimentaires et fruits à l'eau-de-vie, plumeaux en vautour, peignes divers, nécessaires pour [illegible] et pour hommes, cravates longues et carrées en [illegible] et en couleur, fleurets, masques, gants [illegible] crispin, sandales, plastrons etc. 30 déc

[illegible]X EPAVES—Le 22 du courant, il a été [illegible] au domicile du soussigné rue de la vieille [illegible] un sans marque apparente de, couleur bay foncé, les crins noirs, le pied montoir de derrière blanc, l'autre aussi sans marque apparente ayant le poil de couleur bay foncé, et les pieds de derrière blancs, il a aussi une large coupure au cou du côté gauche, et une blessure sur les reins.

Les propriétaires sont par le présent avertis de les retirer en prouvant leur propriété; payant les frais du présent et autres frais conformément aux ordonnances de police.

Si d'ici au deux janvier prochain, les dits chevaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus ce jour par M. P. A. Guillotte encanteur public, sur la levée en face la rue Conti. P. AUVRAY.
24 déc—10 Inspecteur et Commissaire.

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
5 do. bas baleine d'Allemagne;
2 do. demi bas, fins, dits Lambwool;
2 do. toile cirée, sur coton;
2 do. cotonnade assortie;
1 balle casquets Kilmarnock. pour habitans;
6 caisses chemises assorties;
10 do. coton blanc du pays, de 3-4 et 4-4;
30 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 août—3 encoign[illegible] Louis et Levée.

Dissolution de société.—La société qui a existé jusqu'à présent sous la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute le 20 octobre, par consentement mutuel.
La société Bell & Colla est autorisée à liquider les comptes de cette société. J. B. COLLA,
P. GODET.

J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de groceries, sous la raison Bell & Colla, rue de la Commune, no. 26. Ils sollicitent le patronage du public. J. G. BELL,
16 nov—3 J. B. COLLA.

AVIS.—J. B. KERN, fabricant de tabac, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de tabac à priser, fabriqué à la française etc., il vend en gros et en détail. Sa demeure est rue St. Philippe, no. 21, entre les rues Condé et Levée. 16 déc—10

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI prochain, 5 de Janvier 1836, à 11 h. du matin, il sera vendu, dans leur magasin, par ordre et sous l'inspection des gardiens, pour compte de qui il appartiendra, 7 balles coton mouillé et avarié à bord du navire Eulione, capt. venant de Boston, 1 caisse do blanc, importé à bord du navire Sheakspeare, capt. Collins, de New York.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mardi 5 de janvier, à 4 heures, au magasin de Messrs. M. De Lizardi & Co. Royale entre les rues Toulouse et St. Louis, pour un compte, 50 tierçons vin de Sauterne, 20 barriques bon vin de Bordeaux. Conditions: à la vente.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 5 janvier courant, à 10 heures du matin, au No. 15, rue de la Douane, 110 p[illegible] de Falence, convenable pour le marché de la Nouvelle-Orléans, du Mexique et de l'Ouest.
Conditions, à la vente. 1 janv

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu Lundi, 4 janvier 1836, à midi et demi précis, rue Galatin, entre celles de l'Hôpital et Quartier, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 300 sacs de café, importés et avariés à bord du navire New-Orleans, capitaine Cole, de Rio Janeiro 1 jn

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le Jeudi 7 de janvier, à midi, à la Bourse de Hewlett:
24 lots de terre situés au faubourg d'Arcantel, dans l'islet no. 15, borné par l'Avenue de Monroe, et par les rues Brutus, Aunette, Antoine, les dits lots ayant chacun 31 pieds de face, sur 128 pieds de profondeur.
Conditions: Un quart payable comptant, et le reste dans 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endossement et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Le plan de la propriété sera exposé à la Bourse, quelques jours avant la vente. 30 déc

AVIS—Les acquéreurs de plusieurs lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans l'islet 22, 226, A. B. C. D. vendus par le soussigné le 17 de ce mois, à la Bourse Hewlett, sont prévenus par ces présentes; que s'ils ne se conforment pas aux conditions de la vente dans les 10 jours qui suivront cette publication; ces dits lots seront revendus à la Bourse Hewlett, pour leur compte et risque.
M. BARNETT, Sr.
31 déc—10

LEGION DE LA LOUISIANE.

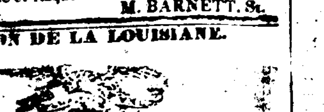

Nouvelle Orléans, 28 décembre 1835.

CONFORMEMENT à la loi, la légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, Vendredi 1 janvier prochain, à dix heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable journée du 8 de janvier 1815.

Une distribution de cartouches et de gargousses se fera sur la Place d'Armes.

Les commandans des compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

Chaque commandant de compagnie devra remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de sa compagnie.

Les capitaines ou officiers commandans des compagnies, devront au moins une heure avant l'heure fixée pour la revue, envoyer une escouade sur la Place d'Armes, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN,
29 déc aide-de-camp.

$3,600 DE RECOMPENSE,

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant le dîner, s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir défoncé son bureau, sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit:

Douze mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.

Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.

Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100.

Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de la Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.

Un billet tiré par A. Chopard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370 46.

Un billet tiré par Brigot à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain, de $104 11.

Un billet tiré par J. Abiz, à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $260 77.

Un billet tiré par Mme. Dupéru, à mon ordre, payable le 23 Mars prochain, de $325 57.

Un billet tiré par Brisset & Boulard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.

Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 82.

Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50.

Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $460.82.

Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.

Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.

Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $333 17.

Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.

Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boitier et tour à cadran blanc, très large; sans chaîne ni clé, son[t] dérangée.

Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés.
30 déc—3 P. PASSEBON.

AVIS.—Le soussigné à l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir un magazin de graines potagères en cette ville, rue Condé, entre les rues Dumaine et St. Anne, No. 37, et tiendra constamment des graines qui conviennent le mieux pour le pays. Il se chargera aussi de faire venir des arbres fruitiers du nord, et promet le plus grand soin et la plus grande exactitude dans l'exécution des ordres qui lui seront adressés.
23 déc.—15 R. BEAUVAIS.

Confitures—60 boîtes de confitures, à vendre par 27 nov C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier

AVIS—Les soussignés exécuteurs testamentaires de feu Bartholomew Shaumburgh, invitent tous ceux qui ont des réclamations à faire contre sa succession, de les présenter, et ceux qui lui doivent sont également priés de payer.
FREDK. BECKMANN,
CHS. W. SHAUMBURGH.
22 déc—12 exécuteurs testamentaires.

DEMANDE.—Un homme qui a une connaissance générale des affaires, qui connaît la tenue des livres, et parle anglais, français, allemand et suédois, désire trouver un emploi de commis. On peut déposer chez M. Matossy, rue de Chartres No. 112, une lettre adressée L. D., à la quelle on fera réponse et par le moyen de la quelle on aura une entrevue personnelle.
7 déc—12.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY, de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anti-scorbutique restaurante et de l'élixir aussi anti-scorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien-major consultant du roi à St.-Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques, qui ont joui d'une grande réputation dans toutes les parties de l'île de St.-Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le vice scorbutique, la diarrhée, dyssenterie, tenesme, fièvre lente, intermittente, continue, obstruction du foie et de la rate; diarrhée invétérée; dyssenterie et tenesme produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes,—et les mêmes maladies qui viennent à la suite des couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante.—Elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions en dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie. Ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie. On y peut prendre connaissance d'un recueil d'observations pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées. Les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède: c'est celui de pouvoir se traiter et de se guérir eux-mêmes en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET et Co.
8 mai Enc. des rues Royale et Ste-Anne.

AVIS—Les soussignés offrent leur services aux honorables tribunaux de cette ville comme interprètes [illegible] en français et anglais. Des ordres laissés à la Bourse de Hewlett seront promptement remplis.
21 déc E. A. COHEN & Co

Beef.—In half bbls. For sale by
24 déc PERKE & HALL, 2, Front Levee

Cotonnades.—160 balles et caisses cotonnades assorties, en magasin et en débarquement des navires Orléans et Huntsville, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
29 déc no. 19, rue de Chartres

500 Barils de farine en débarquement du steamer Madison, à vendre par G. DORSEY,
29 déc no. 28, Nouvelle Levée.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse: les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documents du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société.
S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Féliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.
Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20 oct.

ON demande des doublons espagnols. S'adresser à THOMAS FELLOWS.
19 nov no. 30, rue de Chartres.

100 Paniers vin de Champagne, en débarquement, 3 demi pipes et 7 futailles vin de Sherry, à vendre par JULES LE BLANC & Co
21 nov no. 103, rue Royale.

SEL de Liverpool, fin et gros, en débarquement et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.,
22 oct no. 11, rue St. Louis.

15,000 GALLONS molasses for sale by dec 8 R. BRUGIER